

L'an deux mil dix-neuf et le treize juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. MANET Michel, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe et Mme GARAGNON Michèle.

Absents : M. GALLIANO David, Mme BONIFAY Magali et DE PRAETER Marie-Ange.

Secrétaire de séance : M. MANET Michel.

Modification simplifiée du PLU (pour retenue colinéaire et carrière) :

Suite à une réunion du maire avec les services de la DDT concernant l'étude et le projet d'implanter une retenue colinéaire ainsi qu'une carrière de déchets inertes sur le secteur de la Condamine (route de Chabestan), la commune doit modifier son PLU qui ne prévoyait pas ce type d'aménagement dans son zonage.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Conventions avec la Sablière du Buëch (SAB) :

La Sablière du Buëch propose de passer 2 conventions. L'une concerne la reprise de la carrière appartenant à M. CHAGNARD (qu'il accepte de vendre) afin que le terrain soit aménagé pour recevoir des déchets inertes. L'exploitation de cette carrière se ferait pendant 20 ou 30 ans.

La seconde convention concerne un projet d'implantation d'une réserve colinéaire. Le montant des frais d'études est pris en charge par la SAB. Une étude d'impact environnemental sera lancée par la commune car une partie de son territoire se trouve en zone Natura 2000.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Convention avec le Département pour la création de 3 ralentisseurs de type plateau traversant :

Le Département a accepté que les RD 993b, 49 et 227 soient équipées de plateaux traversant afin de faire réduite la vitesse des véhicules. Une convention d'occupation du domaine public routier départemental est proposée à l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Sécurité routière : Deux radars pédagogiques alimentés par des panneaux solaires seront installés sur la RD 1075 en agglomération. Un contrat d'entretien a été prévu avec la société qui les vend.

Animation Aspremontaise : Suite à la démission du président, M. Patrick PUCCI, Mme Clara PALPANT a été élue présidente pour que les activités de cette association ne s'arrêtent pas.

SMIGIBA : La location des locaux sur Aspremont se termine au mois de mars 2020. Il y a un projet d'aménagement du bâtiment de l'ancienne boyauderie à Aspres pour les accueillir.

Inauguration : Les derniers travaux réalisés sur le site du Château doivent être inaugurés le samedi 6 juillet 2019 à 11 heures en présence de l'ASPA et de la fondation du Crédit Agricole qui apporté son aide financière.

Festivités : La réunion pour l'organisation de la fête annuelle du village avec les bénévoles a été reportée. Par ailleurs plusieurs concerts sont prévus dans l'été à la chapelle de Thuoux ainsi qu'à l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.